

BIENVENUE A L'UFA  
ANNEE SCOLAIRE 2024 – 2025

---

Sainte  
Marie  
de Saint  
Sernin

Lycée des  
métiers

---

TOULOUSE

L'Unité de Formation par Apprentissage **SAINTE MARIE DE SAINT SERNIN** est partie intégrante du lycée.  
Elle est rattachée au CFA Aspect Occitanie certifié Qualiopi en 2022.



### Résultats aux examens :

2020-2021 1 apprenti : 100% de réussite

Taux de satisfaction : 100%  
Taux d'abandon : 0%  
Taux poursuite d'études : 100%

2021-2022 11 apprentis :

2 CAP EPC : 100% de réussite  
1 BAC PRO AGORA : 100% de réussite  
1 BAC PRO MA : 100% de réussite  
2 BAC PRO MCV A : 0%  
5 BAC PRO MCV B : 80% de réussite

Taux de satisfaction : 100%  
Taux d'abandon : 0%  
Taux poursuite d'études : 45%

2022-2023 8 apprentis :

3 CAP EPC : 100%  
1 BAC PRO AGORA : 100%  
2 BAC PRO MA : 100%  
1 BAC PRO MCV B : 0%

Taux de satisfaction : 100%  
1 : Taux d'abandon : 11%  
Taux poursuite d'études :

2023-2024 6 apprentis :  
1 CAP EPC : 100%  
1 BAC PRO AGORA : 100%  
4 BAC PRO MCV A : 100%

Taux de satisfaction : 100%  
: Taux d'abandon : 0%  
Taux poursuite d'études : 50%

2023-2024 x apprentis :  
CAP EPC :  
BAC PRO AGORA :  
BAC PRO MA :  
BAC PRO MCV A :  
BAC PRO MCV B :

Taux de satisfaction : x%  
x : Taux d'abandon : x%  
Taux poursuite d'études :

Toutes nos formations proposées aux élèves du lycée sont accessibles par apprentissage en mixité en classe de terminale.

[CAP EPC](#) (code RNCP = 34947)

[BAC PRO Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités](#) (code RNCP = 34606)

[BAC PRO Métiers de l'Accueil](#) (code RNCP = 32049)

[BAC PRO Métiers du Commerce et de la Vente option A](#) (code RNCP = 32208)

[BAC PRO Métiers du Commerce et de la Vente option B](#) (code RNCP = 32259)

### **Prérequis :**

Le futur apprenti doit être inscrit en tant qu'élève sous statut scolaire dans l'une des classes.

### **Objectifs :**

A l'issue de sa formation, l'apprenti est capable de

[CAP EPC](#)

[BAC PRO AGORA](#)

[BAC PRO MA](#)

[BAC PRO MCV A](#)

[BAC PRO MCV B](#)

### **Recrutement :**

En classe de première, l'élève doit trouver une entreprise qui valide de nombreuses compétences du référentiel d'activités professionnelles.

Après accord de l'équipe pédagogique, l'élève devra remplir une fiche de renseignements et l'entreprise valider les compétences de la formation réalisables.

### **Durée/Rythme :**

Planning annuel : [CAP EPC](#)

[BAC PRO AGORA](#)

[BAC PRO MA](#)

[BAC PRO MCV A :](#)

[BAC PRO MCV B](#)

**Délai d'accès :**

1 semaine dès les renseignements récupérés par l'UFA.

**Tarifs :**

Formation gratuite pour l'apprenti, financée par l'OPCO de l'employeur selon le niveau de prise en charge publié par France Compétences.

**Méthode mobilisées :**

La formation étant en mixité, l'apprenti suit les cours proposés à la classe à laquelle il est rattaché. Cela donnant lieu à des bilans semestriels, conseils de classe.

Sont mis en place des rencontres régulières avec l'apprenti afin de faire le point sur sa formation, donner des informations le concernant, répondre à ses questions et ses problèmes.

**Programme / Modalités d'évaluation :**

En ccf ou par des évaluations ponctuelles. Elle est identique à celle des élèves en formation scolaire : Voir [les référentiels des formations](#) :

[CAP EPC](#)  
[BAC PRO AGORA](#)  
[BAC PRO MA](#)  
[BAC PRO MCV A](#)  
[BAC PRO MCV B](#)

Pour chaque formation les progressions et les évaluations en contrôle continu (ccf) ont donné lieu à une validation par le rectorat :

[CAP EPC](#)  
[BAC PRO AGORA](#)  
[BAC PRO MA](#)  
[BAC PRO MCV A](#)  
[BAC PRO MCV B](#)

Les convocations aux épreuves sont les mêmes que celles des élèves de la classe où est rattaché l'apprenti.

## **Poursuite d'études / insertion professionnelle :**

Bilan annuel du devenir des apprentis

### **Accessibilité :**

La commission de sécurité valide régulièrement les installations afin d'accueillir les personnes en situation de handicap. : Locaux, ascenseur, dimension des accès, ...

Référent handicap au CFA ASPECT OCCITANIE : Mme Douat

Référent handicap au lycée : M Petitjean

### **Informations générales :**

Le contrat est un contrat de travail qui prévoit 35h de travail par semaine, dont 675h de cours en UFA (400h pour le CAP).

Le contrat est celui d'un salarié, du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août.

La rémunération en classe de terminale est de 55% du smic pour les mineurs et de 67% du smic pour les majeurs.

L'apprenti a droit à 5 semaines de congés payés par an.

En cas de maladie, pendant le temps de cours ou d'entreprise, un arrêt de travail est obligatoire.

### Le rythme de l'alternance est annualisé :

En TERMINALE CAP EPC : 400h de formation/an (25 semaines x 16h)

En TERMINALE BAC PRO : 675h de formation/an (25 semaines x 27h)

### Les qualités nécessaires pour partir en alternance :

Motivation, dynamisme, sens de l'organisation, esprit d'équipe, envie d'aller sur le terrain.

### Les bénéfices constatés :

Avoir : une vie professionnelle, une rémunération, Un dossier scolaire valorisé, une aide à la poursuite d'étude, le même diplôme que les élèves en scolaire, concrétiser un projet professionnel.

Acquérir : de la maturité, de la confiance en soi, une capacité d'adaptation, une reconnaissance par les clients et les professionnels.

**Pour plus d'informations, n'hésitez pas :**

Contactez Jean-Luc DINTILHAC :

06 50 43 49 37 / [jl.dintilhac@smss.fr](mailto:jl.dintilhac@smss.fr)



**CÔTE PRATIQUE ...**





## Horaires des cours du lundi au vendredi

Séance	8h05, accès salles à 8h00	9h00
Séance	9h00	9h55
<b>RECREATION</b>	<b>9h55</b>	<b>10h10</b>
Séance	10h10	11h05
Séance	11h05	12h00
Séance 5 ou REPAS	12h00	12h55
Séance 6 ou REPAS	12h55	13h50
Séance 7	13h50	14h45
<b>RECREATION</b>	<b>14h45</b>	<b>15h00</b>
Séance 8	15h00	15h55
Séance 9	15h55	16h50
Séance 10	16h50	17h45

## Horaires des Services

Accueil	7h45 à 17h15
Restauration	12h00 à 13h30
Comptabilité	9h à 12h / 13h à 17h15

### Retards :

L'apprenti se présente en salle d'étude pour signaler son arrivée et prendre un billet de retard s'il est autorisé à aller en cours.

### Absences :

L'apprenti ou le responsable légal prévient la vie scolaire dès connaissance de l'absence ou du retard.

Toute absence nécessite un justificatif à communiquer à la vie scolaire, voire un arrêt de travail en cas de maladie.

# Outils Numériques



- OFFICE 365 : chaque personnel, apprenti, élève et étudiant du lycée dispose d'un pack office complet : traitement de texte, tableur, nuage virtuel, ...
- Ecole Directe : permet les liens quotidiens entre les familles, les élèves, le personnel et les professeurs du lycée : correspondance, notes, messagerie, ...

Sont les outils les plus fréquemment utilisés par le lycée pour la pédagogie et la communication, tant en interne qu'avec les familles.

## Outils d'informations

Le site du lycée :

<https://www.saintemarie-saintsernin.com>

A l'aide de son menu, différentes rubriques présentent le lycée.

Différents réseaux sociaux rendent compte de l'actualité du lycée :

- Instagram :

[https://www.instagram.com/lycee\\_smss/?hl=fr](https://www.instagram.com/lycee_smss/?hl=fr)

- TikTok :

[https://www.tiktok.com/@lycee\\_smss?lang=fr](https://www.tiktok.com/@lycee_smss?lang=fr)

- YouTube :

<https://www.youtube.com/channel/UCGldVXbzvHbeojZF5oQvNjQ>



A  
TRES BIENTÔT !!!

Sainte  
Marie  
de Saint  
Sernin

Lycée des  
métiers